

---

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: Prokana Céréales, Cossonay*
2. *Nom et siège de la société coopérative reprenante: PRO-GANA, Cossonay*
3. *Décision par: l'assemblée générale ordinaire*
4. *Date de la décision: 04.02.2004*
5. *Echéance de préavis des créances: 19.07.2004*
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Pierre Alain Gruaz, Comptable, Organe de révision de Prokana, En Chollet, 1418 Vuarrens*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Cette dernière société ayant repris les actifs et passifs de Prokana Céréales à titre universel valeur 1er janvier 2004. Prokana Céréales est dissoute sans liquidation, conformément à l'art. 914 CO. Faute de production, ils seront réputés avoir renoncé à recevoir des sûretés.*

Frédéric Berthoud  
1660 Les Moulins  
(0229)1694